



douze lois qui ont marqué le Québec

La Fondation Lionel-Groulx, BAnQ et QUB lancent une nouvelle série de grands entretiens

Montréal, 18 janvier 2024 - La Fondation Lionel-Groulx, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et QUB s'associent pour lancer la série d'entretiens *Douze lois qui ont marqué le Québec*. Tout comme la langue, la culture, les croyances et les coutumes, la loi est une part fondamentale de l'identité collective, car c'est par elle que les sociétés organisent leur vivre-ensemble et qu'elles expriment leurs origines, leurs valeurs, leurs projets et même, parfois, leurs utopies. Dans le cadre de cette toute nouvelle série, les invités discuteront de 12 lois du droit civil qui, depuis la Confédération de 1867, ont structuré durablement le Québec comme société et nation uniques en leur genre. Si le Québec était un bâtiment, la loi en serait l'armature. S'il était une personne, la loi serait son squelette.

Dès le 6 février 2024 et par la suite chaque premier mardi du mois, à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque, l'animatrice Myriam Wojcik recevra des historiens et des spécialistes qui auront le mandat de présenter au public une loi du droit civil qui a marqué durablement le Québec comme société et comme nation. Au cours de ces grands entretiens, BAnQ fera découvrir ses collections : archives judiciaires, cartes, photographies et affiches, ouvrant au public son riche patrimoine documentaire. QUB assurera la captation des rencontres qui seront ensuite télédiffusées sur sa chaîne QUB et qui seront offertes en baladodiffusion sur le site QUB.ca.

« La série *Douze lois qui ont marqué le Québec* s'inscrit en continuité avec notre volonté de rendre l'histoire du Québec accessible à un vaste public grâce à des contenus de qualité. À l'occasion de ce nouveau cycle d'entretiens, le public aura la chance d'aller à la rencontre de 12 spécialistes dans les domaines de l'histoire, du droit et de la politique pour en apprendre davantage sur des lois qui ont façonné la société québécoise. Je suis également très heureuse de poursuivre notre fructueux partenariat avec BAnQ qui nous a permis, depuis près de 15 ans, d'offrir des entretiens et des conférences dans une institution culturelle incontournable du Québec. Je suis également heureuse de la contribution inestimable de Québecor, grand partenaire de la Fondation, qui propulsera notre série sur QUB à la télévision, en balado et sur le Web », a affirmé Myriam D'Arcy, directrice générale de la Fondation Lionel-Groulx.

XII LOIS

douze lois qui ont marqué le Québec

L'animatrice Myriam Wojcik se réjouit de participer au projet : « Les lois sont au cœur de notre vie démocratique. Et pourtant, on connaît bien mal leur histoire. Par exemple, pourquoi a-t-il fallu attendre presque 70 ans pour que la loi sur l'enseignement public obligatoire soit adoptée en 1943? Je souhaite que cette série nous permette de mieux saisir le rôle majeur joué par les lois dans la société québécoise, que ce soit en éducation, dans le domaine social, économique, artistique ou politique. Nos valeurs ont changé au fil des décennies et nos lois en sont les témoins privilégiés. Merci à la Fondation Lionel-Groulx de m'offrir le privilège d'explorer cet univers vivant et si déterminant pour notre vie collective », a souligné celle qui se consacre à la vulgarisation historique dans les médias depuis plus de 20 ans.

« Québecor est un partenaire de longue date de la Fondation Lionel-Groulx. Aujourd'hui QUB est fier de contribuer à ce partenariat en annonçant la diffusion de la série *Douze lois qui ont marqué le Québec* sur notre chaîne télé et en baladodiffusion sur notre site. Cette série s'inscrit dans notre mandat d'information et d'analyse de notre société », a ajouté Jean-Nicolas Gagné, directeur général de QUB.

« Les lois sont des règles visant à encadrer la vie en société. Ces textes régissent nos vies. Étonnamment, ce sont parmi les textes qu'on lit le moins et dont on ignore parfois les origines. Ce partenariat avec la Fondation est une formidable occasion d'accéder collectivement à ce savoir et, grâce aux fonds d'archives et aux collections de BAnQ, de pouvoir les saisir dans leur contexte historique. Ce projet traduit aussi la volonté de BAnQ de faire du Québec une société apprenante dans laquelle la combinaison des savoirs concourt à l'apprentissage dans la vie de tous les jours et tout au long de la vie », a conclu Marie Grégoire, présidente-directrice générale de BAnQ.

XII LOIS

douze lois
qui ont marqué
le Québec

LOI



Loi relative à la conservation
des monuments et des
objets d'art ayant un intérêt
historique ou artistique
(1922)

« Affirmer la culture québécoise »



douze lois qui ont marqué le Québec

Programmation hiver-printemps 2024

La première rencontre, intitulée « Affirmer la culture québécoise », se tiendra le mardi 6 février 2024 à 19 h devant public, et sera consacrée à la Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique (1922).

Myriam Wojcik recevra Fernand Harvey, historien et sociologue, professeur associé à la chaire Fernand-Dumont sur la culture du centre Urbanisation Culture Société de l'INRS à Québec. Par la suite, le public sera invité aux entretiens suivants :

- **5 mars 2024:** « Donner au Québec les moyens d'agir ». Loi de l'impôt provincial sur le revenu (1954). Invitée: Michèle Stanton-Jean, historienne et chercheuse collaboratrice au Centre de recherche en droit public, Université de Montréal.
- **2 avril 2024:** « Établir des relations de nation à nation ». Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975). Invité: James A. O'Reilly, avocat.
- **15 mai 2024:** « Déployer une vraie politique familiale ». Loi sur les Centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance (1997). **Pauline Marois**, première ministre du Québec (2012-2014) et ministre de l'Éducation (1996-1998).

L'entrée sera gratuite, mais le public est invité à réserver sa place sur le site de BAnQ à banq.qc.ca/calendrier/a-venir.

À propos de la Fondation Lionel-Groulx

Créée par l'historien Lionel Groulx et ses amis en 1956, la Fondation Lionel-Groulx est héritière de sa maison, de sa bibliothèque, de ses archives et de son œuvre intellectuelle et littéraire. La Fondation se reconnaît un devoir de mémoire envers son fondateur. La mission de la Fondation Lionel-Groulx est d'œuvrer au développement et au rayonnement de la nation québécoise par la promotion de son histoire, de sa langue et de sa culture.

Marianne Villeneuve,
chargée de communication
514 271-4759 poste 228
438 373-6211
mwilleneuve@fondationlionelgroulx.org